

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
Ont voté : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Catherine STARON, Thierry DILLESEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPEZ, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, et Valérie CHANUT Absents : Ernest FRANCO, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT et Philippe RISCH Pouvoirs : Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale TURMEL LOTTEAU (pouvoir donné Véronique P'ROT), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Valérie CHANUT), Philippe RISCH (pouvoir donné à Fabien DUMAS) Secrétaire de séance : Françoise ROUBIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-014
SEANCE DU 26/01/2023**

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Suite aux entretiens de fin d'année, Madame le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de

- 1 poste sur le cadre d'emploi d'adjoint technique ppal 2 cl à temps complet
- 1 poste agent social à temps complet
- 1 poste adjoint administratif ppal 2 classe à temps complet

- la création de

- 1 poste sur le cadre d'emploi d'adjoint technique ppal 1 cl à temps complet
- 1 poste agent social ppal 2 classe à temps complet
- 1 poste adjoint administratif ppal 1^{ère} classe à temps complet

**Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

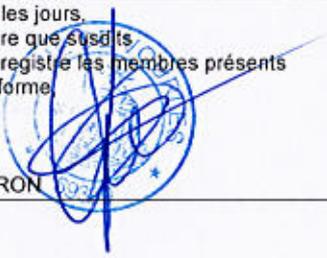
Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230126-2023-014-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023

A l'unanimité des membres présents et représentés**DECIDE** d'adopter les suppressions et les créations d'emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/02/2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Catherine STARON		Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme Le Maire, Catherine STARON	
---	---	---	--